

ML

**A 84 VEHICULE INDUSTRIEL**  
**Société à Responsabilité Limitée**  
**Au capital de 90.000 €**  
**Siège social : SEULLINE (14310)**  
**Zone Artisanale Coulvain**  
**R.C.S. CAEN 387 452 030**

\*\*\*\*\*

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE**  
**L'ASSOCIE UNIQUE**  
**EN DATE DU 9 OCTOBRE 2025**

Le 9 octobre 2025 à 9 heures, Monsieur Camille POISSON gérant et représentant de la Société LABRAX, Associée Unique, a pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social,
- Mise à jour des statuts,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE RESOLUTION- TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**

L'associé unique, sur proposition de la gérance, suite à l'édition d'un certificat d'adressage de la Mairie de SEULLINE, décide de transférer le siège social de la Société actuellement fixé à SEULLINE (14310) Zone Artisanale Coulvain à SEULLINE (14310) 5 Zone Artisanale Eco 5, à effet de ce jour.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

**DEUXIEME RESOLUTION - MISE A JOUR DES STATUTS**

Consécutivement à l'adoption des résolutions précédentes, l'associé unique décide de mettre à jour l'article 3 des statuts qui sera désormais rédigé ainsi :

**Article 3 – SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé à :

**SEULLINE (14)**  
**5 Zone Artisanale Eco 5**

Le transfert du siège social relève d'une décision extraordinaire des associés.

Toutefois, la gérance peut transférer le siège social sur l'ensemble du territoire français et modifier les statuts en conséquence, sous réserve de ratification du transfert par une décision des associés prise à la majorité requise par l'adoption des décisions ordinaires.



**TROISIEME RESOLUTION - POUVOIRS EN VUE DE**  
**L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES**

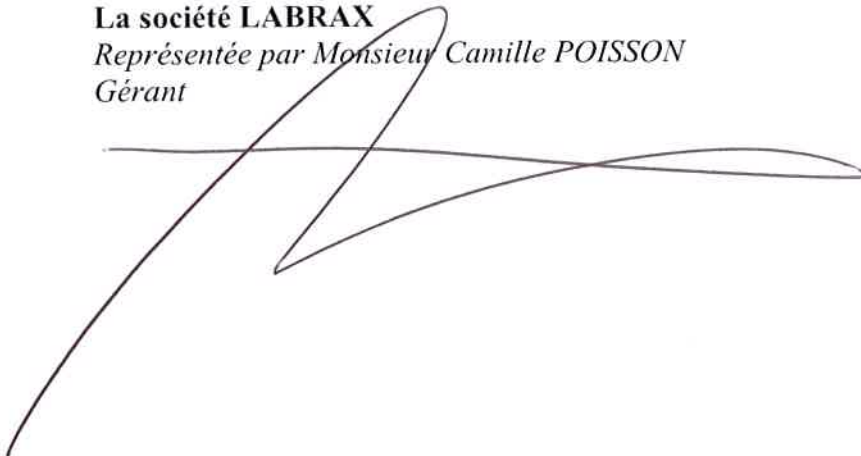
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité de dépôt et autres qu'il appartiendra.

**CLOTURE**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

**La société LABRAX**  
*Représentée par Monsieur Camille POISSON*  
*Gérant*

A large, stylized handwritten signature in dark ink, likely belonging to Camille POISSON, the manager mentioned in the text above.